



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 13 mars 2015

PRESENTS : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Jean-Claude DESRUES, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Sophie JUELLE, Jean LABROUSSE, Florence ENCINAS, Jessica BRETON, Priscillia ARVIN-BEROD.

ABSENTE : Stéphanie PERNOD

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de Conseil, et ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Madame Priscillia ARVIN-BEROD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 22 janvier 2015

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 janvier 2015, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observation, le procès-verbal du 22 janvier 2015 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE du 13 mars 2015

QUESTIONS SOUMISES A DECISION du CONSEIL MUNICIPAL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

1. Affiliation à la CNRACL

Monsieur le Maire précise que cela concerne Corinne Arvin-Bérod. Comme suite aux nouveaux rythmes scolaires, elle travaille un peu plus (30h hebdomadaires), et donc a passé le cap des 28h30, seuil d'affiliation, cela permet à l'employé de changer son régime de retraite, et de s'affilier à celui de la fonction publique. Madame Cécile Cornillon indique qu'il n'y a pas de charge supplémentaire pour la commune (cela fait même légèrement baisser les charges) et que c'est avantageux pour Mme Corinne Arvin-Bérod.

Approuvé à l'unanimité

2. CCPMB - Approbation des rapports de services (ordures ménagères, activité générale)

La communauté de communes a envoyé ses rapports d'activités.

Approuvé à l'unanimité

3. Avenant travaux RD1212

Cela concerne les dépenses réalisées durant les travaux de l'aménagement du centre l'an dernier et qui n'étaient pas dans le marché initial.

- talus de la boulangerie pour 6 306€ : le choix technique du remplacement du mur bois/végétaux n'avait pas encore été validé au moment de la rédaction du marché. Les élus ont finalement opté pour un talus végétal, moins onéreux.
- parking devant magasin de sport Joly-Pottuz pour 7 324 € afin de créer de véritables bordures et un vrai trottoir contrairement à ce qui était prévu initialement au marché, à la demande des élus.
- eaux pluviales - eau potable pour 28 947 € : les travaux du marché s'arrêtaient au niveau des Trappeurs. Pour des raisons techniques, il a été finalement décidé d'aller jusqu'aux abords de la place de l'église dès 2014 au lieu de 2015.
- réseaux secs pour 14 529 € : les éclairages publics ont été ajoutés après le marché car la commune n'avait pas encore les données du Syane au moment du lancement du marché.
- fibre optique pour 1656 € : en accord avec le Syane, qui doit déployer le réseau de fibre optique dans tout le Pays du Mont-Blanc dans les 4 ans à venir, les fourreaux ont été réalisés dans le cadre des travaux afin d'éviter que le Syane n'abîme les nouveaux trottoirs par la suite. La somme sera remboursée par le Syane à la commune.
- réseau d'eaux usées pour 10 321 € pour la reprise des branchements d'eaux usées de la Maison de la Montagne, la pharmacie, les Sapins et le Manoir : il a fallu attendre les travaux pour connaître les branchements des riverains, qui n'étaient pas répertoriés sur les anciens plans de réseaux.
- divers travaux supplémentaires pour 7 684€ : petits travaux imprévus au gré du chantier.

Monsieur le Maire précise que la plupart de ces avenants sont liés non à des imprévus de chantier (cela ne concerne que les travaux divers pour 7 684€ et une partie des dépenses d'eaux usées), mais à un élargissement du programme prévu initialement au marché pour l'année 2014.

Intervention de M. Claude Jond qui désapprouve ces dépenses supplémentaires. Il précise que la commune s'était engagée sur un montant global de 465 578 € HT et que l'on a dépassé le budget soit 73 697 euros HT d'avenant.

Monsieur Yann Jaccaz précise que ce programme de travaux supplémentaires a été présenté en cours d'année aux élus qui l'a validé.

Approbation 13 voix – Contre : 1 (M. Claude Jond)

4. Amendes de police 2015 – demande de subvention

Il s'agit d'autoriser le maire à solliciter des subventions au titre des amendes de police pour nos travaux de voirie 2015.

Approuvé à l'unanimité.

5. Renouvellement du CEJ

Présenté par Mme Solange COOKE, ce Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales est signé en commun avec Megève et Demi-Quartier. Il permet de percevoir les aides de la CAF sur les structures d'accueil de la petite enfance et les accueils de loisirs.

Ce contrat est arrivé à échéance le 31/12/2014. Il est demandé au Conseil de voter le principe de reconduction de ce contrat avec l'envoi d'une lettre d'intention à la CAF. La mairie de Praz-sur-Arly souhaite, par exemple, y inscrire des formations BAFA pour nos agents chargés du périscolaire tandis que Megève aimerait travailler avec Praz sur un projet de lieu de parentalité.

Approuvé à l'unanimité.

6. Allée de la Prazine dans le domaine public

Monsieur le Maire indique que l'acquisition de la voirie de la Prazine ayant été signée chez le notaire, le Conseil peut maintenant valider son inscription au Domaine Public.

Approuvé à l'unanimité

7. Acquisition partielle de terrain

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'il s'agit d'acheter une partie de la parcelle (6m²) appartenant à Mme Gadoud et qui est occupé par l'emprise du parking de Belambra. Il rappelle que le terrain où est construit le centre de vacances appartient à la mairie et dépend d'un bail emphytéotique. La mairie avait engagé des discussions avec Mme Gadoud pour régulariser cette erreur. Il est proposé un achat simple au montant de 300€ du m², ce qui est le prix du marché dans ce secteur.

Approuvé à l'unanimité

8. Approbaton compte administratif 2014 Eau et Assainissement

M. Claude Jond présente au Conseil Municipal le budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement.

	Exploitation	Investissement
Recettes	583 855,19 €	274 646,67 €
Dépenses	530 187,44 €	251 627,59 €
Résultat de l'exercice	54 667,75 €	23 019,08 €

Le maire sort de la salle pour le vote.

Approbaton à l'unanimité

9. Approbaton compte de gestion 2014

M. Claude Jond présente au Conseil Municipal les comptes de gestion du budget annexe de l'eau et l'assainissement tenus par la Trésorerie. Ils sont identiques au compte administratif.

	Exploitation	Investissement
Recettes	583 855,19 €	274 646,67 €
Dépenses	530 187,44 €	251 627,59 €
Résultat de l'exercice	54 667,75 €	23 019,08 €

Approuvé à l'unanimité

10. Affectation des résultats 2014

M. Claude Jond expose au Conseil Municipal les résultats arrêtés suite à l'approbaton du compte administratif :

	Exploitation	Investissement
Recettes	583 855,19 €	274 646,67 €
Dépenses	530 187,44 €	251 627,59 €
Résultat de l'exercice	54 667,75 €	23 019,08 €

Approuvé à l'unanimité

11. Approbation budget de l'eau 2015

M. Claude Jond propose au Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2015 soit :

- 763 000 € en section d'exploitation
- 563 700 € en section Investissement

M. Pierre Bessy expose les principaux investissements prévus cette année :

Reprise des réseaux sur la route de l'aiguille du midi et de Belvarde

Extension des réseaux d'eau potable et d'eaux usées à Tirecorde

Dévoisement du collecteur d'eaux usées en Meuret

Dévoisement du ruisseau (situé à côté de Belambra)

Acquisition d'un appareil de télérelève des compteurs d'eau

Acquisition d'une pompe de relevage au Jorrat

Installation d'un siphon en aval de la STEP

Extension des réseaux d'eau potable et eaux usées à la Prazine

Approuvé à l'unanimité.

12. Tarification eau et assainissement

M. Pierre Bessy propose au Conseil Municipal une augmentation de 0,02 € HT/m³ du prix de l'eau potable et de 0,02 € HT/m³ du prix de l'assainissement, au vu des futurs travaux à réaliser sur les réseaux humides.

Ceci représente une augmentation globale pour l'abonné de 1,44% par rapport à 2014 y compris la hausse des redevances de l'Agence de l'Eau.

M. Claude Jond s'inquiète de cette augmentation. Les conseillers municipaux préfèrent une augmentation lissée sur plusieurs années qu'une forte augmentation sur une année.

Approuvé à l'unanimité.

13. Servitude réseau public d'assainissement sur la parcelle B n°2236

M. Pierre Bessy informe le Conseil Municipal qu'une conduite passe chez M. Bernard à la Rosière.

Afin de sécuriser son entretien, il est nécessaire de signer une servitude chez le notaire.

Approuvé à l'unanimité.

14. Demande de défrichement stade de slalom

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que la partie haute du projet de stade de slalom est en zone forestière.

Il faut donc monter un dossier de demande de défrichement auprès des services de l'Etat (DDT).

M. Jean Labrousse demande si on a aujourd'hui une idée précise du calendrier du projet car c'est une réalisation très attendue. Monsieur le Maire répond qu'un propriétaire refuse toujours le passage et que le Conseil Municipal sera sollicité très prochainement sur les mesures à prendre pour faire avancer le dossier, les services municipaux étant en train d'y travailler. En tout état de cause, Monsieur le Maire pense que ce sera juste pour cette année.

Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE ET NON INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES ADJOINTS AU MAIRE

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Agenda :

Monsieur le Maire rappelle les prochains rendez-vous de la vie municipale :

- Elections départementales les 22 et 29 mars 2015
- Le 26 mars 2015 à 20h30 Séance publique du Conseil municipal
- Délégation des Roscovites en visite le dernier week-end de mars
- 5 avril 2015 course de ski : Coupe du Conseil Municipal

Economies d'énergie :

M. Pierre Bessy fait remarquer que les fenêtres de la Salle du Conseil ont été changées cette semaine par du double vitrage. Il s'agit de la continuité de rénovation pour économies d'énergie de la mairie. De même, les travaux pour le changement des lampadaires à l'entrée et la sortie du village ont commencé. Ils vont permettre de diviser par deux la consommation électrique tout en améliorant la qualité d'éclairage.

Il est rappelé que les poteaux sont recouvert d'une peinture imitation bois car les poteaux en bois sont plus contraignant au niveau de l'entretien et s'abiment plus vite.

Travaux route de Belvedere :

M. Jean-Paul Jaccaz informe que les travaux sur la route de Belvedere vont débuter lundi entre la route de Praz l'Adret et le chalet de Mme Burgal. Cécile Cornillon précise que les riverains concernés ont été prévenus. La partie « route de l'Aiguille du Midi » sera réalisée à l'automne.

Aménagements du centre du village :

Mme Sophie Juelle demande s'il y aura des passages piétons entre les trappeurs et Mountain Plus car il n'a pas été peint comme les autres ce jour. car il y a le stop juste à côté, ce qui ne permet pas de peindre un passage piéton pour des raisons de normes, mais le piéton reste de toute façon prioritaire .

M. Jean-Claude Desrues fait remarquer que l'organisation du parking situé devant la mairie est problématique. M. Yann Jaccaz le confirme et propose aux élus de se réunir pour en discuter.

**Monsieur le Maire, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 21h30.
PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 17 mars 2015 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS
PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 13 mars 2015.**

Signé : ARVIN-BEROD Priscillia, secrétaire de séance.

Vu pour être affiché le
Code Général des Collectivités Territoriales.

conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du

Le Maire, Yann JACCAZ